

Check-list du dossier étudiant hors Union européenne non-assimilé

CE DOCUMENT VOUS AIDE A RASSEMBLER LES DOCUMENTS DONT VOUS AVEZ BESOIN
POUR CONSTITUER VOTRE DOSSIER ETUDIANT.

CES DOCUMENTS SERONT A DEPOSER EN LIGNE.

Veuillez vérifier si vous ne bénéficiez pas du statut **d'étudiant assimilé**. Ce statut d'étudiant assimilé vous donne accès à des modalités d'inscription identiques à celles des étudiants ressortissants de l'Union européenne.

Pour le vérifier, consultez notre [Règlement des études](#) ainsi que les critères d'assimilation repris [ici](#).

Tout document qui n'est pas en français, anglais, néerlandais ou allemand devra être accompagné d'une traduction par un traducteur juré.

Documents d'identité

- **Photo d'identité en couleur récente** (format JPEG)
- **Titre d'identité recto-verso (carte d'identité ou passeport)** du pays d'origine
- **Extrait acte de naissance**
- **Carte de séjour belge recto-verso** pour les étudiants qui se trouvent déjà sur le territoire belge

Documents spécifiques

- **Une lettre de motivation pour le cursus envisagé, datée et signée.**
- **Copie de l'équivalence** (titre secondaire étranger équivalent au certificat d'enseignement secondaire supérieur admettant l'accès au type long ou au type court selon la formation choisie) **recto et verso** (à obtenir auprès [du Service des équivalences](#) de la Fédération Wallonie-Bruxelles).
- **Un dossier pédagogique reprenant :**
 - **Copie du diplôme d'études secondaires (baccalauréat, certificat ou tout titre de fin d'études secondaires) datant de maximum 5 ans et avec une moyenne de minimum 12/20.**
 - **Copie du relevé de notes** de l'ensemble des études en Belgique ou à l'étranger avec le cachet officiel de l'établissement d'enseignement.
 - **La preuve, pour les étudiants non-francophones, d'une maîtrise de niveau C1 du français.**
 - **Tout élément (formations, travail, etc...) pertinent à l'étudiant pour démontrer sa motivation dans le cursus envisagé.**
- **Attestations et/ou documents probants justifiant les années académiques après l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires jusqu'à ce jour :**
 - **Si des études ont été entamées à partir de septembre 2025 :**
 - **Anciens bulletins/relevés de notes et preuve d'inscription pour l'année 2025-2026** (en ce compris les réorientations).
 - **Bilan de Santé passé dans un centre PSE** (pour des études suivies en Fédération Wallonie-Bruxelles en Haute Ecole ou en Enseignement Supérieur des Arts).
 - **Un document d'apurement de dette** du précédent établissement pour les étudiants ayant réalisé des études en Fédération Wallonie-Bruxelles.

- **Pour toutes autres activités :**
 - **Tous documents probants justifiant l'activité** (pour vous y aider, consultez le Doc. C. Curriculum).
 - **L'ensemble du dossier administratif** conformément au Curriculum¹.
- **Pour les étudiants envisageant un cursus au sein du département Santé**
 - **Pour tous les étudiants :**
 - **Un certificat d'aptitude physique à compléter par un médecin** (Voir Doc. D).

ET EN PLUS :

- **Pour les étudiants Soins Infirmiers**
 - **Extrait du casier judiciaire de moins de 3 mois - Modèle 2** (article 596 al.2, disponible auprès de votre commune)
- **Pour les étudiants en Spécialisation sauf Art-thérapie**
 - **Un diplôme de Soins infirmiers** (équivalence pour les diplômes étrangers, la demande doit être réalisée auprès du service des équivalences de la Fédération Wallonie-Bruxelles).
 - **Extrait du casier judiciaire de moins de 3 mois - Modèle 2** (article 596 al.2, disponible auprès de votre commune)

REM. : POUR LES ETUDES DE KINESITHERAPIE, L'ETUDIANT NON-RESIDENT EN BELGIQUE EST SOUMIS A UNE PROCEDURE D'INSCRIPTION SPECIFIQUE, LAQUELLE PREVOIT UN SYSTEME DE TIRAGE AU SORT.

¹ Il se peut que des documents soient à la fois repris dans le dossier pédagogique et le dossier administratif.